

Bruxelles, le 9 juillet 2018

## **Il n'y a plus de raison d'oublier les droits de pension complémentaire « dormants ».**

Nous constatons que de plus en plus de personnes sont préoccupées par les droits dormants dans le deuxième pilier. Elles ne savent plus exactement si elles ont des comptes ouverts et où elles peuvent les trouver.

Beaucoup de comptes sont concernés :

- Plus de la moitié des personnes bénéficiant d'une pension complémentaire ont constitué cette pension complémentaire au cours d'un emploi précédent. Elles ont ce que l'on appelle des droits de pension « dormants ». Il s'agit de **1.929.133 affiliés**, selon nos chiffres du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Souvent, les personnes ne savent plus **si elles ont déjà constitué des droits et encore moins où sont gérés ces droits dits « dormants »**. Jusqu'il y a peu, les assureurs et les fonds de pension n'avaient pas toujours les données (de contact) les plus récentes liées aux comptes dormants. Ainsi, il est possible que des droits dormants deviennent des droits oubliés.

Sigedis entreprend diverses actions afin d'offrir une solution à ce problème :

1. Nous envoyons aux **assureurs et aux fonds de pensions des informations actuelles** concernant tous leurs affiliés (actifs et dormants). Par exemple, les organismes de pension sont avertis si l'affilié déménage, part à la pension légale ou décède. De cette façon, nous aidons à garantir que les droits acquis peuvent être payés au moment de la pension ou au décès.
2. Mais depuis 2016, les personnes elles-mêmes peuvent également **retrouver leurs droits « oubliés » via mypension.be**. Elles peuvent trouver rapidement et à un seul endroit, au cours de quel emploi elles ont constitué des droits, chez quel assureur ou fonds de pension ces droits sont gérés et combien elles recevront.
3. Nous communiquons également régulièrement et activement des informations sur les pensions complémentaires aux personnes concernées. Chaque année, Sigedis envoie à tous les affiliés, y compris ceux qui ont uniquement des droits dormants, **une mise à jour de leur dossier de pension complémentaire via eBox et mypension.be**. Ainsi, 3.650.124 salariés et indépendants ont reçu un aperçu de leur pension complémentaire constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les personnes qui ont enregistré leur adresse e-mail ont également reçu, à leur adresse e-mail personnelle, un message mentionnant cette mise à jour. En 2017, nous avons ainsi contacté plus d'un demi-million d'affiliés.

### **CONTACT**

#### **Sigedis**

Service Communication Sigedis

T: 02 791 50 00

M: info@sigedis.fgov.be